



**Association Québécoise  
des Indépendants du Pétrole**  
*L'intérêt pétrolier québécois*

Communiqué de presse

Diffusion immédiate

Un juste prix pour les consommateurs et les détaillants :

Les Québécois favorisent la réglementation des prix de l'essence

Montréal, le 14 octobre 2010 « De tout le Canada, c'est au Québec que l'essence, hors taxes et redevances, est la moins chère », a déclaré Sonia Marcotte, économiste et présidente-directrice générale de l'Association Québécoise des Indépendants du Pétrole (AQUIP). « Il faut prendre les moyens pour que cette situation, avantageuse pour les consommateurs, soit maintenue », a-t-elle ajouté. Madame Marcotte a rendu public le contenu d'une proposition législative qui permet d'atteindre cet objectif. Cette proposition corrige les lacunes de la loi actuelle, adoptée en 1996, et dont les dispositions sont de plus en plus difficiles à appliquer. Cette proposition a reçu l'appui de l'Union des consommateurs, dont le communiqué de presse a été remis aux représentants des médias.

Le sondage

L'AQUIP a voulu savoir si les Québécois étaient favorables aux mesures contenues dans cette proposition législative. Elle a donc confié à la firme Léger Marketing le soin de mesurer l'opinion des consommateurs du Québec.

Le sondage révèle que les Québécois sont, dans une proportion de 88 %, favorables à une réglementation qui empêche les hausses soudaines et importantes des prix de l'essence vendue à la pompe, pour plutôt favoriser de faibles variations de prix qui suivent quotidiennement le coût d'acquisition de l'essence aux raffineries. 82 % d'entre eux favorisent aussi une réglementation qui assure qu'une concurrence puisse assurer un juste prix à long terme, pour le consommateur et pour le détaillant, en imposant un prix maximum et un prix minimum à la vente d'essence à la pompe. L'imposition d'un prix maximum permet d'éviter des prix déraisonnablement élevés (marges de profit trop élevées), alors que le prix minimum évite les prix déraisonnablement bas (essence vendue à perte par les détaillants). Le sondage indique aussi que 84 % des Québécois favorisent une réglementation qui facilite le maintien d'un nombre suffisant de postes d'essence en régions.

« Il est clair que les Québécois favorisent nettement, à la hauteur de 81 %, une réglementation sur les prix de l'essence qui assure que la concurrence puisse continuer à s'exercer entre un plus grand nombre de concurrents engagés dans la vente de l'essence à la pompe, afin de s'assurer que les prix soient compétitifs » a déclaré monsieur Serge Harnois, président du conseil d'administration de l'AQUIP. « De telles mesures, qui favorisent le maintien d'un grand nombre de concurrents, évitent les prix trop élevés qui pénalisent les consommateurs et les prix trop bas qui menacent la concurrence de détaillants efficaces. Elles sont nécessaires, pour autant que l'on souhaite de justes prix qui évitent les excès indésirables », a-t-il conclu.

-30-

Source : Sylvie Boivin, AQUIP 514-355-9600  
Informations : Sonia Marcotte